

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2014
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Noyelles Lez Seclin se sont réunis en Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux dispositions des articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-2, L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents le Maire sortant :

- Michel DEMERSSEMAN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Alain BLONDE
- Virginie COINE
- Geneviève CUVILLIER
- Jacques Olivier DE PICCHI
- Alain DUBOIS
- Marc DUPRE
- Alain DUSAUSOY
- Alain GRISET
- Michèle LEGRAND
- Henri LENFANT
- Charles MARCHAND
- Christelle NEIRYNCK
- Daniel PETIT
- Stéphane ROLAND
- Hélène SERGEANT

Le Quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel DEMERSSEMAN, Maire sortant. Après avoir rappelé être arrivé à Noyelles Lez Seclin en 1979 et avoir d'emblée travaillé sous forme de bénévolat pour les Noyellois, Président de l'APE, de l'Amicale Laïque, fondateur de la Médiathèque, correspondant local de la Voix du Nord etc, il conclut son allocution en rappelant combien il a apprécié le contact avec toutes les personnes qu'il a rencontrées durant son mandat, Noyellois, Maires des alentours et, salue enfin les maires-adjoints et conseillers délégués qui ont travaillé pour Noyelles au sein de son équipe, rappelle les suffrages obtenus par chaque conseiller municipal lors des scrutins des 23 et 30 mars.

La liste conduite par Alain DUSAUSOY, tête de liste de « Noyelles pour vous » a obtenu 13 sièges. Sont élus : (liste donnée par ordre alphabétique) :

- Alain BLONDE, 284 voix

- Virginie COINE, 279 voix
- Geneviève CUVILLIER, 279 voix
- Jacques Olivier DE PICCHI, 236 voix
- Alain DUBOIS, 285 voix
- Alain DUSAUSOY, 285voix
- Alain GRISET, 277 voix
- Michèle LEGRAND, 288 voix
- Henri LENFANT, 281 voix
- Charles MARCHAND, 233 voix
- Christelle NEIRYNCK, 282 voix
- Daniel PETIT, 283 voix
- Hélène SERGEANT, 238 voix

La liste conduite par Madame Marie Edith Gratte, tête de liste de « Noyelles notre passion commune » a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

- Marc DUPRE, 237 voix
- Stéphane ROLAND, 279 voix

Monsieur Michel DEMERSSEMAN déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections des 23 et 30 mars 2014.

Il rappelle que Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Après avoir remis les clés de la mairie, les codes de site internet et l'écharpe de Maire, il passe la présidence de la séance à Monsieur Charles MARCHAND, doyen d'âge.

Monsieur Charles MARCHAND propose comme il est de coutume de le faire, de désigner le plus jeune conseiller municipal secrétaire de séance. Virginie COINE est donc désignée secrétaire de séance, assistée de Madame Corinne AUBURSIN qui fait l'appel des conseillers. Mesdames Geneviève CUVILLIER et Hélène SERGEANT sont désignées assesseurs.

Monsieur Charles MARCHAND remercie l'assemblée de leur présence et exprime le plaisir et la grande fierté qu'est la sienne de retrouver les bancs du Conseil Municipal. Il propose ensuite de procéder à l'élection du Maire

Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le Président, rappelle les articles du code général des collectivités territoriales, et demande qui est candidat.

Monsieur Alain Dusausooy déclare être candidat au poste de Maire

Monsieur Marchand rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller municipal a déposé dans le chapeau le bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	02
Nombre de suffrage exprimés	13
Majorité absolue	07

A obtenu : Monsieur Alain DUSAUSOY 13 voix

Monsieur Alain DUSAUSOY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Monsieur DUSAUSOY, remercie Monsieur MARCHAND et, prend la présidence de la séance.

Fixation du nombre d'Adjoints

En vertu des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Compte tenu de la population municipale totale résultant du dernier recensement général de la population est fixé le nombre de Conseillers Municipaux à élire à 15 et le nombre d'Adjoints à 4 maximum.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le nombre d'Adjoints à élire à QUATRE.

Election du 1^{er} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Monsieur le Maire demande qui est Candidat. Monsieur Alain DUBOIS est seul candidat au poste de 1^{er} adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	01
Nombre de suffrage exprimés	14
Majorité absolue	08

A obtenu : Monsieur Alain DUBOIS 14 voix

Monsieur Alain DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Election du 2^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Monsieur le Maire demande qui est Candidat. Madame Michèle LEGRAND et Monsieur Marc DUPRE sont candidats au poste de 2^{ème} adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	08

Ont obtenu :

Madame Michèle LEGRAND	13 voix
Monsieur Marc DUPRE	02 voix

Madame Michèle LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} Adjoint.

Election du 3^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Monsieur le Maire demande qui est Candidat. Monsieur Henri LENFANT est seul candidat au poste de 3^{ème} adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	08

A obtenu : Monsieur Henri LENFANT

15 voix

Monsieur Henri LENFANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint.

Election du 4^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin

Monsieur le Maire demande qui est Candidat. Monsieur Stéphane ROLAND et Monsieur Alain BLONDE sont candidats au poste de 3^{ème} adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrage exprimés	15
Majorité absolue	08

Ont obtenu :

Monsieur Stéphane ROLAND	02 voix
Monsieur Alain BLONDE	13 voix

Monsieur Alain BLONDE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4ème Adjoint.

DELEGATIONS DE FONCTIONS

Le Maire attribue les délégations suivantes, conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales

Adjoints Délégués

- **Monsieur Alain DUBOIS**, 1^{er} Adjoint sera chargé du cadre de vie et du personnel communal
- **Madame Michèle LEGRAND**, 2^{ème} Adjoint sera chargée des Aînés, de la Vie Sociale et des Fêtes et Cérémonies
- **Monsieur Henri LENFANT**, 3^{ème} Adjoint sera chargé de l'enseignement, des relations avec les parents d'élèves de la communication et du Multimédia
- **Monsieur Alain BLONDE**, 4^{ème} Adjoint sera chargé du sport et de l'animation

Monsieur le Maire désigne deux conseillers délégués :

- **Monsieur Jacques DE PICCHI**, 1^{er} Conseiller Délégué sera chargé du budget des finances et des Economies d'énergie
- **Madame Christelle NEIRYNCK**, 2^{ème} conseillère déléguée sera chargée de la Petite Enfance et de la Jeunesse

Monsieur Marc Dupré, Conseiller Municipal remercie Monsieur le Maire de lui donner la parole. Il souhaite souligner que tout au long de la campagne électorale il a entendu parler de transparence. Il regrette que les deux conseillers sortants n'aient pas été conviés ni associés aux réunions préparatoires de cette installation de conseil Municipal.

Monsieur Le Maire, le remercie de cette intervention, il précise que la réponse sera apportée dans les quelques lignes qu'il a préparé et qu'il va lire.

Monsieur Le Maire remercie chaleureusement l'assemblée d'être venue si nombreuse partager ce moment solennel, il exprime l'émotion pour lui d'endosser à nouveau l'habit de Premier Magistrat de la Commune. Il rappelle l'ampleur de la participation, entre 80 et 82% de votants et, les suffrages assez exceptionnels pour l'équipe qui l'entoure. Les Noyellois lui ont confié 13 sièges

sur 15 montrant ainsi leur très forte adhésion au programme. Il regrette l'absence de Monsieur Magro et Madame Demon mais rappelle que Noyelles a besoin de tout le monde. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des candidats pour la campagne sereine et respectueuse et, l'ensemble des Noyellois pour la confiance qui leur a été donnée. Il précise que les élus qu'ils sont, sont les élus de tous et de toutes dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Même si aujourd'hui autour de la table il y a 13 plus 2 élus, il espère que prochainement ils seront 15 élus pour servir les 888 habitants dans le respect des idées de chacun. Enfin, il souhaite remercier plus particulièrement le doyen d'âge, Monsieur Marchand, qui a tant servi la commune, il remercie également son épouse pour son soutien. Il souhaite placer ce mandat sous le signe de la confiance, de la responsabilité de tous et toutes et, c'est pourquoi il a nommé 04 adjoints et 2 conseillers délégués, l'implication et la motivation de l'équipe en place lui donne pleinement confiance. Il remercie enfin l'ensemble du personnel qui œuvre chaque jour au service de tous et, leur assure son soutien ainsi que celui des autres élus.

La séance est levée à 20 heures, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à la traditionnelle photo, et l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.